

Recrute un.e ingénieur.e d'études pour

L'évaluation des coûts et bénéfices de mesures de réduction de la pollution atmosphérique

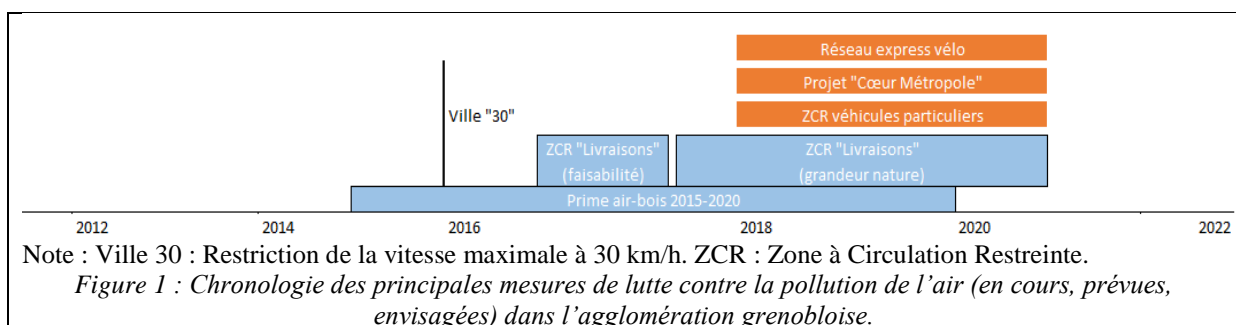
CDD de 12 Mois (début : 1^{er} février 2019) <i>Quotité : 100%</i>	Niveau : Ingénieur d'études	Laboratoire GAEL
--	--	-------------------------

CONTEXTE

Les principaux polluants en milieu urbain en Europe (Particules Fines -PM10 et PM2,5 et les oxydes d'azote (NOx)) sont majoritairement issus du trafic routier (vieux diesel) et des vieux poêles à bois non performants. Cette pollution entraîne la mort prématurée de 48 000 personnes par an en France et des impacts négatifs sur les pathologies cardiovasculaires et le développement du fœtus . L'OMS et l'OCDE [2015] estiment le coût de la pollution de l'air pour la France à 2,3% de son PIB (soit environ 100 milliards d'euros/an) en 2015 (Aichi, rapport du Sénat).

En outre, pour l'agglomération grenobloise, le risque sanitaire a tendance à être plus élevé dans les quartiers socialement défavorisés, par rapport aux quartiers favorisés (Morelli et al., 2015). C'est donc dans les quartiers les moins favorisés que les bénéfices d'une amélioration de la qualité de l'air se feraient le plus sentir mais c'est également dans ces quartiers que les mesures d'amélioration de la qualité de l'air (par exemple, des réglementations contraignantes sur les voitures) peuvent être perçues comme socialement régressives. Il y a donc un enjeu social important. Malgré ces constats multiples alarmants, il n'existe pas en France d'évaluation systématique multifactorielle des mesures visant à limiter la pollution atmosphérique.

Plusieurs agglomérations françaises et européennes dont l'agglomération grenobloise ont lancé des mesures de réduction de la pollution qui ciblent le trafic routier et le chauffage au bois, efforts notamment soutenus par le programme « Villes respirables en 5 ans ». Si tous les dispositifs n'ont pas encore été définis dans le détail ni actés, les principales mesures dont l'implémentation a déjà débuté sont décrites dans la figure ci-dessous.



OBJECTIF

L'objectif est de contribuer au développement d'une évaluation du coût et des bénéfices des mesures visant à réduire la pollution aux particules en milieu urbain : coûts directs de mise en œuvre des mesures, impact sur les coûts externes (notamment CO2 économisé, bénéfices liés à la

diminution des impacts sanitaires de la pollution, et à l'impact de changements de mobilité sur l'activité physique), impacts sur les ménages, les collectivités, les entreprises...

ACTIVITES

- Revue de la littérature sur les zones de circulation restreintes (ZCR) en France et en Europe visant à recueillir:

- les méthodologies d'évaluation existantes
- l'ensemble des coûts et bénéfices qui ont été traités dans cette littérature
- le recueil des valeurs des coûts et des bénéfices selon leur nature

- Travail spécifique sur le comportement d'adaptation des ménages (achat de nouvelles voitures, changement de mode de transport, de trajets...) à la mise en place de ZCR

- Evaluation économique des mesures visant le chauffage au bois, notamment de la prime-air-bois introduite au niveau de la métropole grenobloise : recueil de données et analyse.

- Réflexions méthodologiques sur l'impact sur l'emploi et sur les activités économiques dans le cadre de la mise en place de zones de circulation restreintes (objectif secondaire).

- Sur la base de cette revue de littérature et du recueil de données, développement d'un outil d'évaluation des mesures au niveau de l'agglomération grenobloise.

Ce travail fait partie de plusieurs projets de recherche à destination des décideurs portant sur l'évaluation interdisciplinaire des mesures de réduction de la pollution atmosphérique en milieu urbain. Plus d'informations sont disponibles sur le site du projet MobilAir : <https://mobilair.univ-grenoble-alpes.fr/>

Ce travail sera réalisé sous la responsabilité de Sandrine Mathy, économiste de l'environnement au laboratoire GAEL et en collaboration avec l'équipe de chercheuses du laboratoire GAEL impliquées dans le projet. Les interactions avec les décideurs publics et les collectivités seront régulières.

Le laboratoire d'accueil

Le CDD se déroulera au laboratoire GAEL (Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble) sous la direction de Sandrine Mathy, en interaction avec les autres laboratoires et disciplines de recherche impliqués dans ce projet (épidémiologistes, modélisateurs de la chimie atmosphérique et de la diffusion des polluants), ainsi qu'avec la Métro grenobloise et Atmo Auvergne Rhône Alpes, l'observatoire de la qualité de l'air dans la région Auvergne Rhône Alpes.

Le Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL) est une unité mixte de recherche entre le CNRS, l'INRA, l'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP. Les recherches de GAEL portent principalement sur les questions d'innovation et de consommation durables, en particulier dans les secteurs de l'environnement et agro-industriels.

Compétences recherchées :

- esprit de synthèse dans le cadre d'un travail bibliographique
- bon niveau en anglais (pour la lecture de documents et la rédaction)
- bonne aisance rédactionnelle
- expérience dans le recueil de données
- bonne capacité d'autonomie dans le cadre d'un travail en équipe
- connaissances en économie de l'environnement
- maîtrise d'excel. La maîtrise d'autres outils/logiciels de programmation serait un plus.

Conditions d'éligibilité

Titulaire d'un M2 ou équivalent en économie ou science politiques ou école d'ingénieur

Rémunération

Le niveau de rémunération est calculé en référence aux grilles de rémunération des ingénieurs d'études du CNRS soit entre 2 076 et 2 180 € bruts mensuels selon l'expérience du/ de la candidat.e.

Procédure de recrutement

Les candidatures constituées d'un CV et d'une lettre de motivation sont à envoyer à Sandrine Mathy (sandrine.mathy@univ-grenoble-alpes.fr) avant le 6 janvier 2019.

Les entretiens pour la sélection du candidat auront lieu du 10 au 16 janvier 2019.

Pour consulter l'offre : <https://emploi.cnrs.fr/Offres/CDD/UMR5313-SANMAT-001/Default.aspx>